



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/207
24 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante-deuxième session
Point 41 de la liste préliminaire*

ASSISTANCE AU DÉMINAGE

Lettre datée du 18 juin 1997, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre que vous a adressée M. Edgar Spence Herrera, Directeur général des organisations et conférences internationales du Ministère panaméen des relations extérieures de Panama, concernant la position du Gouvernement de la République du Panama sur la question des mines terrestres antipersonnel (voir annexe).

D'ordre de mon ministère, je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Aquilino E. BOYD

* A/52/50.

ANNEXE

Lettre datée du 3 juin 1997, adressée au Secrétaire général,
par le Directeur général des organisations et conférences
internationales du Ministère des relations extérieures de
la République du Panama

Je tiens à vous faire part de la préoccupation qu'inspire au Gouvernement de la République du Panama la question des mines terrestres antipersonnel et de leurs conséquences néfastes sur l'exercice effectif des droits de l'homme et la réalisation d'opérations humanitaires dans les régions concernées.

Notre gouvernement, respectueux des normes du droit humanitaire international, a adhéré à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et à ses Protocoles additionnels I, II, III et IV.

À cet égard, je tiens à vous informer que le Gouvernement panaméen n'importe, n'exporte, ne fabrique, n'utilise ni ne stocke de mines terrestres antipersonnel et qu'il s'associe aux membres de la communauté internationale partisans de l'interdiction totale de ces armes.

Le Directeur général des organisations
et conférences internationales

(Signé) Edgar SPENCE HERRERA
